



Département  
de la Vendée

-----

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 085-218501096-20250210-2025FEVDEL5-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 4 février 2025  
Séance du Conseil Municipal : 10 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Véronique BESSE - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Magali LOISEAU donne pouvoir à Véronique BESSE  
Pierrick THOMAS donne pouvoir à Luc SOULARD  
Jean-Marie GIRARD donne pouvoir à Jean-Marie GRIMAUD  
Angélique BOISSELEAU donne pouvoir à Fanny GIRARD  
Christophe VERONNEAU donne pouvoir à Isabelle CHARRIER-FONTENIT  
Jean-Marie RAUTUREAU donne pouvoir à Patrice BOUANCHEAU  
Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Karine LOIZEAU  
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Odile PINEAU  
Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 32  
Nombre de conseillers présents : 23  
Nombre de conseillers votants : 31

Secrétaire de séance : Joseph LIARD

### **5- SUBVENTION AU CCAS – EXERCICE 2025**

La Ville accorde chaque année une subvention de fonctionnement au CCAS pour lui permettre de mener à bien ses actions.

La commission Finances, Administration générale, Commerce et Centre-Ville propose d'attribuer les subventions suivantes :

- subvention de fonctionnement de 115 000 € pour l'année 2025,
- subvention de 614 000 € pour les charges de personnel,
- subvention de 36 000 € pour les charges financières du bâtiment administratif,

soit une subvention globale de la Ville pour le CCAS de 765 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal 2025,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale, Commerce et Centre-Ville du 29 janvier 2025,

Vu le rapport de Véronique BESSE,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide le versement des subventions sus-désignées,
- autorise M. le Maire, ou la conseillère déléguée, à procéder aux mandatements correspondants, les fonds nécessaires étant prélevés sur les crédits inscrits au budget 2025 – compte 420-657362.

Joseph LIARD  
Secrétaire de séance



Transmis en Préfecture le : 13 FEV. 2025  
Publié électroniquement le : 13 FEV. 2025  
Notifié le :



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire

